



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Chypre

Question écrite n° 11827

#### Texte de la question

M Alain Vivien attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la phase délicate que connaissent actuellement les entretiens intercommunautaires à Chypre. Peu de temps après son élection, en février 1988, le nouveau Président de la République de Chypre, M Vassiliou, a entrepris un dialogue qui s'annonçait prometteur, avec M Denktash, chef de la communauté chypriote turque. Un climat diplomatique favorable pouvait laisser espérer que des avancées constructives allaient être agréées par l'une et l'autre des parties. De fait, le 30 janvier dernier, M Vassiliou formulait des propositions détaillées en vue d'atteindre, avant le 1er juin prochain, un règlement négocié fondé sur la démilitarisation complète de l'île et la garantie, par le conseil de sécurité des Nations Unies, de sa sécurité et de son indépendance. Or, ces propositions viennent d'être, à la surprise générale, brutalement rejetées par M Denktash. Il lui demande quelle est la position actuelle du gouvernement français vis-à-vis du processus de négociation, tant en ce qui concerne ses initiatives que le concours qu'il prête au secrétariat général des Nations Unies.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu évoquer les négociations entre le Président de la République de Chypre et le chef de la Communauté turque-chypriote et demander au Gouvernement français de préciser sa position sur cette question. Le ministre des affaires étrangères souhaite d'abord rappeler que le dialogue intercommunautaire a repris, l'été dernier, sous l'égide du secrétaire général des Nations-Unies chargé d'une mission de bons offices par le conseil de sécurité : le président Vassiliou et le chef de la communauté turque chypriote, M Denktash, ont eu plus de quatre-vingts heures d'entretien à Nicosie. Ils ont rencontré M Perez de Cuellar à New York en novembre 1988 puis en avril dernier. Une nouvelle rencontre est prévue en juin. Au cours de ces discussions, des propositions constructives ont été formulées de part et d'autre. À partir de ces diverses propositions, le représentant spécial du secrétaire général à Chypre, M Camilion, est maintenant chargé de rédiger un avant-projet d'accord global. Cette procédure, suggérée par le secrétaire général des Nations-Unies, a reçu l'agrément des deux parties. Certes, le processus de négociation n'a encore débouché sur aucun progrès décisif. Toutefois le dialogue direct et approfondi entre le président Vassiliou et M Denktash, qui se poursuit activement depuis neuf mois, est un fait positif et sans précédent dans la longue histoire des efforts visant à rapprocher les points de vue des deux communautés. Le Gouvernement français s'est, pour sa part, toujours prononcé pour un règlement pacifique du problème chypriote respectant l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Chypre. Il n'a jamais cessé de dire qu'une telle solution passait par le dialogue entre les deux communautés de l'île. Il soutient donc l'action du secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices. Il est, vous le savez, disposé à apporter, le moment venu, sa contribution au processus en cours.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vivien Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11827

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 1989, page 1724